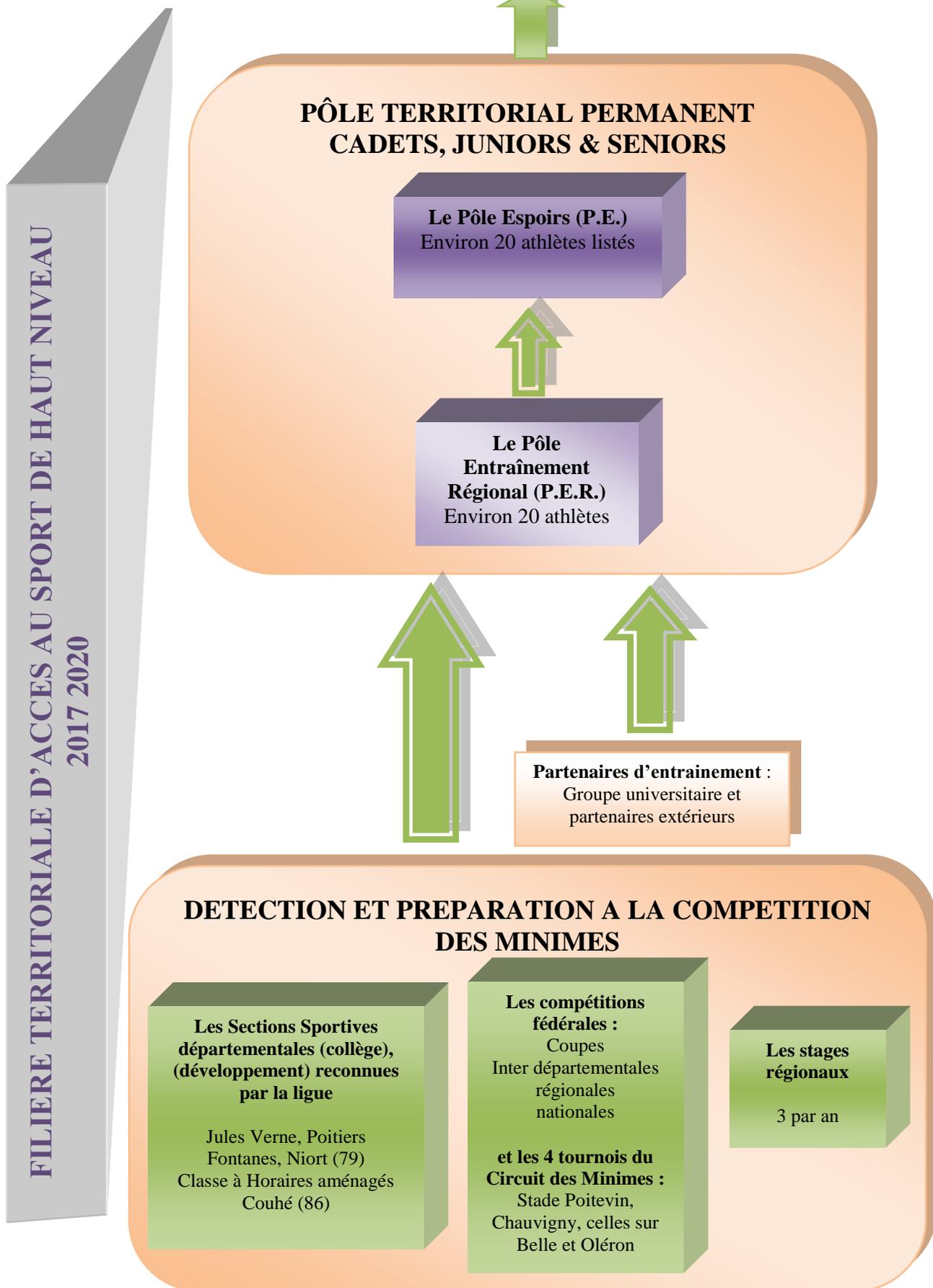




PÔLE TERRITORIAL PERMANENT 2020/2021

	Pages
PRESENTATION DE LA FILIERE D'ACCES AU HAUT NIVEAU.....	2-3
L'OBJECTIF FIXE AU POLE TERRITORIAL PERMANENT.....	4
L'OUTIL.....	5
PRINCIPES GENERAUX POLE TERRITORIAL PERMANENT LA SELECTION	
Groupe excellence Isaac de l'Etoile.....	6
Critères de recrutement	
Critères de maintien	
Prestations	
Groupe partenaires d'entraînement.....	7
Groupe des universitaires et des extérieurs	
Prestations	
Planification des entraînements	
LA SCOLARITE.....	8



FILIERE TERRITORIALE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU
2017 2020

POLE TERRITORIAL PERMANENT CADETS, JUNIORS & SENIORS

ENTRAINEMENT PERMANENT

Au Dojo de la Pépinière et d'Isaac de l'Etoile tous les jours
A la Salle de musculation de la Pépinière et d'Isaac de l'Etoile
Stages pendant les vacances scolaires et tournois sur sélection

SCOLARITE

L'ensemble scolaire (Collège & Lycées) Isaac de l'Etoile
Lycée professionnel St Jacques de Compostelle,
Université.
Suivi et soutien scolaire pour l'ensemble scolaire Isaac de l'Etoile

FORMATION

Pour les groupes Excellence Isaac de l'Etoile et partenaires
d'entraînement (grade, commissaire sportif, arbitrage, P.S.C. 1, assistant
club)

Pour le groupe universitaire, formation C.F.E.B. et C.Q.P.

GROUPE EXCELLENCE ISAAC DE L'ETOILE

Objectif : accès au haut niveau
Il est constitué de cadets/cadettes,
Pouvant être sur le P.E. ou le P.E.R.

GROUPE PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT

Constitué :
DES UNIVERSITAIRES
et
DES EXTERIEURS (toutes catégories d'âge)

PREMIERE PARTIE - LA FORMATION SPORTIVE



L'OBJECTIF

Détection et préparation de l'élite sportive régionale alliée à la réussite scolaire

à

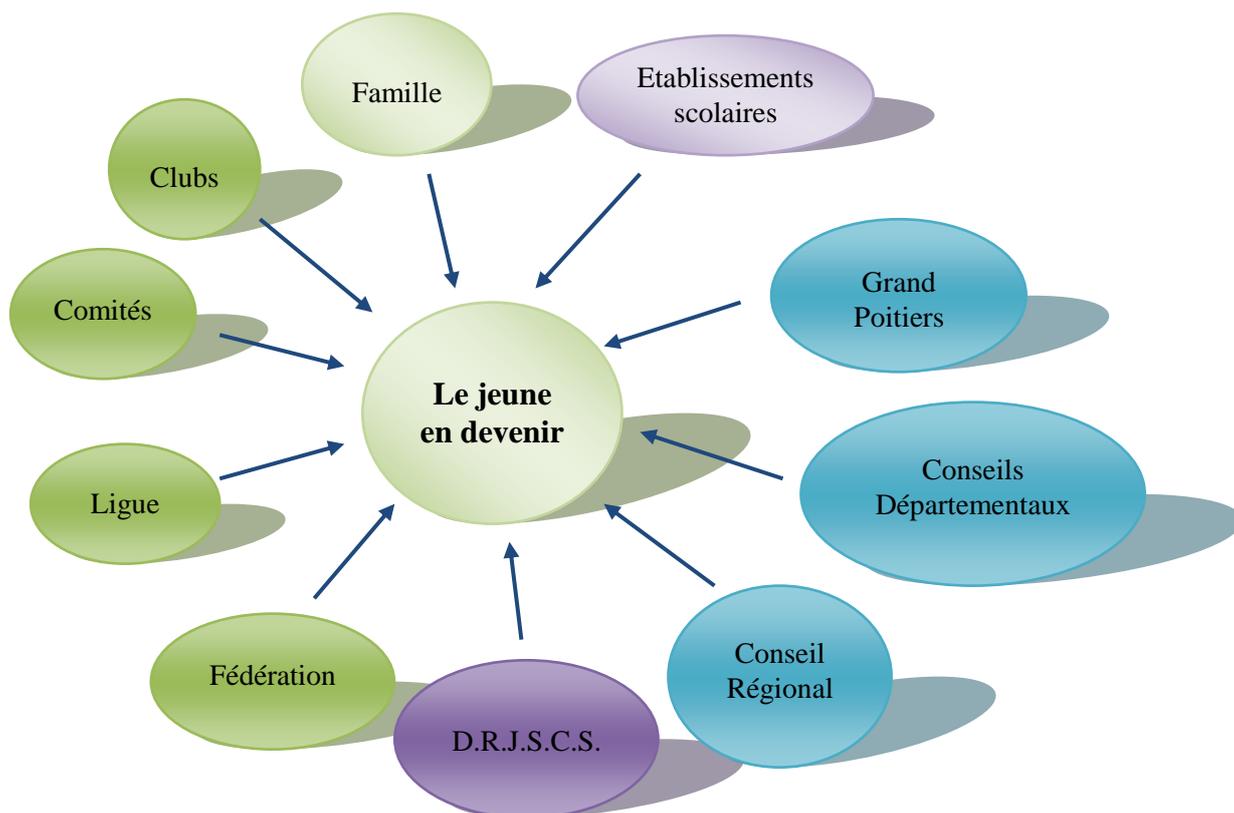
LA PRATIQUE DE HAUT NIVEAU

et aussi (et peut-être surtout) à

L'EXCELLENCE INDIVIDUELLE

Parce que la pratique sportive vers le haut niveau ne peut pas avoir comme unique objectif la performance. Par ses exigences elle contribue à la formation mentale, morale, physique, culturelle et citoyenne des jeunes. De plus, elle est un outil important pour la formation de l'encadrement futur du judo français, tant technique, pédagogique qu'administratif.

L'éducation et la formation du jeune en devenir sont l'affaire de tous.



Mise en place d'une **FILIERE TERRITORIALE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU** impliquant une synergie de toutes les forces fédérales régionales :

- ✓ Les Clubs ;
- ✓ Les Comités Départementaux ;
- ✓ La Ligue.



PRINCIPES GENERAUX

1 - La **FILIERE TERRITORIALE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU** commence dès la catégorie d'âge des **Minimes**.

La détection et la préparation des minimes s'effectuent au moyen :

- ✓ Des entraînements de clubs ;
- ✓ Des Centres Départementaux d'Entraînement et de Formation et les Sections Sportives reconnus par la ligue ;
- ✓ Des 3 stages régionaux ;
- ✓ Des compétitions spécifiques à la catégorie d'âge :
 - 4 tournois labellisés par la Ligue au titre du «Circuit des Minimes» sur la base d'un cahier des charges,
 - La Coupe Départementale,
 - La Coupe de secteur (interdépartementale),
 - La Coupe régionale.

Un groupe de 40 minimes est sélectionné pour le stage régional des vacances de Noël sur la base des résultats obtenus aux 2 tournois du Circuit des Minimes effectués, aux tournois du Circuit des Minimes de la saison précédente ainsi que de la coupe régionale.

Le groupe devient évolutif (entrées ou sorties) pour les stages suivants (hiver et pâques) en fonction des résultats obtenus (tournois et compétitions) et des comportements.

Les minimes qui ne sont pas retenus dans le groupe ont, bien entendu, accès à toutes les compétitions conformément aux règlements fédéraux.

2 - La **FILIERE TERRITORIALE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU** se poursuit avec les catégories d'âge des Cadets, des Juniors et des seniors au sein d'un

POLE TERRITORIAL PERMANENT

Composé de 3 groupes dont seuls les athlètes qui appartiennent au P.E. et P.E.R., relèvent de la filière d'accès au sport de haut niveau, les autres sont constitués de partenaires d'entraînement.

SELECTION AU SEIN DU POLE TERRITORIAL PERMANENT

L'entrée dans la suivantes) précisant les légal, elle est visée du du Club et de l'athlète



structure fait l'objet d'une convention (cf. pages engagements réciproques entre la Ligue et le tuteur Président du Comité Départemental, du Président concerné(e).

GROUPE EXCELLENCE ISAAC DE L'ETOILE

40 judoka, constitués de cadets/cadettes sont regroupés dans le **POLE TERRITORIAL PERMANENT**. L'entrée dans la structure fait l'objet d'une convention précisant les engagements réciproques entre la Ligue et le tuteur légal, elle est visée par le Président du Comité Départemental, le Président du Club et l'athlète concerné(e). Ils peuvent appartenir au P.E. ou au P.E.R.

Critères de recrutement des nouveaux entrants :

Recrutés sur la base :

- ✓ Du potentiel reconnu conformément au cahier des charges des Pôles Espoirs et P.E.R. (Cf. P.P.F. 2017–2020 de la F.F.J.D.A.)
- ✓ De l'aptitude et du comportement.

Cadets/Cadettes de première année recrutés sur la base :

- ✓ Des résultats aux compétitions Minimés (podiums à la Coupe interrégionale et classement dans les 30 meilleurs du Circuit des Minimés).

Cadets/Cadettes de deuxième année recrutés sur la base :

- ✓ Du niveau national Cadet.

Cadets/Cadettes de troisième année recrutés sur la base :

- ✓ Du niveau national Cadet.



Critères de maintien des judoka déjà en structure :

- ✓ Etre sélectionné aux ½ finales des Championnats de France.
- ✓ Présenter un potentiel reconnu conformément au cahier des charges des Pôles Espoirs et P.E.R. (Cf. P.P.F. 2017-2020 de la F.F.J.D.A.).
- ✓ L'aptitude et le comportement.

Pour les athlètes déjà admis au **POLE TERRITORIAL PERMANENT** une évaluation est faite en avril-mai de chaque année afin de décider du maintien ou non dans la structure.

**Prestations :**

Tarif préférentiel d'internat pour les athlètes retenus pour intégrer l'établissement scolaire Isaac de l'étoile ou Saint Jacques de Compostelle.

Les prestations en faveur du Groupe Excellence d'Isaac de l'Etoile sont l'accès à :

- ✓ L'entraînement au sein du POLE TERRITORIAL PERMANENT, le suivi et le soutien scolaire, le suivi médical, sauna, salle de musculation (fonction des choix de l'entraîneur) et les transports intra muros.
- ✓ La participation aux stages sur **sélection** entrant dans la planification annuelle de préparation :
 1. journée de rentrée en septembre
 2. stage des vacances de Toussaint
 3. stage de Noël
 4. stage TDF
 5. stage des vacances de février
- ✓ La participation à des tournois de préparation sur **sélection**, en Nouvelle-Aquitaine et hors région.

GROUPE PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT

GROUPE DES UNIVERSITAIRES ET DES EXTERIEURS

Des judoka non membres du POLE TERRITORIAL PERMANENT peuvent être autorisés à participer aux entraînements des mardis et jeudis, ils constituent ce groupe.

Prestations :

Les prestations en faveur de ce groupe concernent :

- Uniquement l'entraînement pour les extérieurs (1 à 2 entraînement(s) par semaine en fonction des choix de tarif), toutes les tranches d'âges peuvent être concernées.
- Uniquement l'entraînement et la salle de musculation pour les universitaires (2 entraînement(s) judo + 2 mises à disposition de la salle de musculation par semaine + le sauna).

PLANIFICATION PREVISIONNELLE DES ENTRAINEMENTS

JOURS	HORAIRES ENTRAINEMENTS DU MATIN	HORAIRES ENTRAINEMENTS DE L'APRES MIDI
Lundi	11H55 à 13H00 (3 ^{ème} , 1 ^{ère} et Term.)	18H15 à 20H15 (tous)
Mardi	11H55 à 13H00 (3 ^{ème} , 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Term.)	18H15 à 20H15 (tous)
Mercredi	Pas d'entraînement	13H30 à 15H30 (tous)
Jeudi	11H55 à 13H00 (3 ^{ème} , 2 ^{nde} 1 ^{ère} et Terminale)	18H15 à 20H15 (tous)
Vendredi	11H55 à 13H00 (3 ^{ème} , 2 ^{nde} et 1 ^{ère})	Retour en club

DEUXIEME PARTIE - LA SCOLARITE



Les établissements scolaires d'accueil sont du secteur privé, ils ont été choisis en raison des possibilités qu'ils offrent en matière d'internat, d'aménagement des emplois du temps et de suivi scolaire :

- ✓ Le groupe scolaire Isaac de l'Etoile réunit sur un seul et même site.
- ✓ à titre exceptionnel des élèves du Lycée Professionnel St Jacques de Compostelle peuvent être admis dans le groupe Excellence d'Isaac de l'Etoile.

Le suivi scolaire est le lien avec les représentants des établissements scolaires (Professeurs, Responsable Educatif, Directeur...). L'entraîneur du **POLE TERRITORIAL PERMANENT** assure le suivi permanent de l'élève concernant son comportement, ses éventuelles difficultés scolaires, son orientation, etc. Il est quotidiennement en contact avec les responsables des établissements. Il peut assister aux conseils de classes et rencontrer les professeurs en lieu et place des parents éloignés de Poitiers, à leur demande.

Les résultats scolaires des élèves de la structure d'entraînement des dernières années montrent des pourcentages de réussite aux examens supérieurs à la moyenne nationale (**BAC et BEP : 100%** de réussite ; moyenne de **95% de passage en classe supérieure** depuis 8 ans).



Tous les **emplois du temps** scolaires sont **aménagés** pour permettre l'**A.P.** (Activités de Pôle : de **15h15 à 17h10** (étude, options, soutien, approfondissement, orientation, sport et culture).

A.P. : parcours individualisé avec des professeurs-ressources de l'établissement dans un espace encadré qui permet un approfondissement, un soutien et une mise à niveau en cas de besoin.

Les étudiants sportifs conventionnés de l'Université de Poitiers (E.S.C) disposent d'heures de cours de soutien et d'aménagements propres à ce statut et sont intégrés dans le groupe.

Montant des mensualités sur 10 mois : (tarif préférentiel faisant l'objet d'une convention signée entre la ligue de judo / Isaac de l'Etoile / Saint Jacques de Compostelle ; **aucun frais de scolarité** ne sera demandé).

Pôles Tarif 2019/2020	Demi-pension 4 repas (au lieu de 213€)	Demi-pension 5 repas (au lieu de 232€)	Internat Logement + repas (au lieu de 468€)
6 - 5 - 4ème	93€	112€	275€
3ème - 2nde	95€	114€	286€
1ère - Term	95€	114€	286€
Lycée Pro	95€	114€	286€